



Mairie de Manneville-ès-Plains  
Seine-Maritime  
Arrondissement de Dieppe  
Canton de St Valery-en-Caux  
Tel : 02.35.97.27.32  
e-mail : mairie@manneville-es-plains.fr

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par mail le 14 mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard FOUCHÉ, maire

Étaient présents : Mme DAVID Bernadette, M. FOUCHÉ Gérard, M HAUWEL Johan, M. LEFRANÇOIS Vincent, M LEJEUNE Frédéric, Mme LEMONNIER Bénédicte, M. MOREIRA DAS NEVES Guy, M. SCORNET Serge, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M. BLOSSEVILLE Samuel donne pouvoir à M HAUWEL Johan, M. LEJEUNE Guillaume donne pouvoir à M LEJEUNE Frédéric.

Était absent non excusé : M. PAUMELLE Jean-Baptiste

### Nombre de conseillers

*En exercice* : 11

*Présents* : 8

*Votants* : 10

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> avril 2025

### ➤ **Désignation du secrétaire de séance et de l'auxiliaire de séance**

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du CGCT, M. MOREIRA DAS NEVES Guy a été élu Secrétaire de séance et Mme Fanny DELAIRE, dans l'exercice de ses fonctions, auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour, concernant une demande de participation au voyage scolaire par la coopérative scolaire de l'école « Les Marronniers » du RPI de Gueutteville-les-Grès.

➤ **Approbation du procès-verbal de la dernière séance** : les conseillers approuvent le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

### ➤ **Compte-rendu des décisions du Maire**

Néant

### ➤ **Compte-rendu des différentes commissions (SIVOS, conseil d'école, collège, SDE76...)**

○ **SIVOS** : répartition des participations communales, coût de 155.85 €/habitants (augmentation de 1 % par rapport à 2024). 115.85 € x 321 hbts = 50 029.10 € pour Manneville-ès-Plains.

○ **Collège** : réunion le 4 avril 2025

○ **CCCA** : vote BP et discussion sur les conteneurs jaunes

## ➤ DÉLIBÉRATIONS :

### ○ Délibération n° 2025-06 : Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange

Conformément aux textes autorisant les communes à percevoir des droits de passage pour les installations de France télécom - Orange qui traversent le domaine public routier, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance annuelle au taux maximum autorisé par France Télécom.

La redevance pour l'année 2025 se décompose comme suit :

Année	Artères Aériennes	Artères sous-sol	Emprise au sol	Total
2025	2.14 €	494.67 €	16.22 €	513.03 €

Les coefficients de l'année étant le suivant :

- le coefficient d'actualisation 2025 est de 1.62182.

Patrimoine Total de Manneville-ès-Plains :

- 0.033 kms en aérien
- 10.167 kms en souterrain
- 0.50 m<sup>2</sup> en emprise au sol (Armoire téléphonique)

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange.

### ○ Délibération n° 2025-07 : Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

- Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-11 du 2 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxes	Taux votés
Taxe d'Habitation	4.16 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	25.86 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	5.03 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	5.67 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

Taxes	Taux votés
Taxe d'Habitation	4.16 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	25.86 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	5.03 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	5.67 %

○ **Délibération n° 2025-08 : Vote du Budget Primitif 2025**

**Investissement**

Dépenses : 79 427,93

Recettes : 115 306,71

**Fonctionnement**

Dépenses : 447 466,80

Recettes : 447 466,80

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	162 063,26	(dont 82 635,33 de RAR)
Recettes :	162 063,26	(dont 46 756,55 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	447 466,80	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	447 466,80	(dont 0,00 de RAR)

Conformément à l'article L.5217 10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7.5 % et Investissement : 7.5 % et vote les nouvelles propositions, à l'unanimité des membres présents et représentés, le BP 2025.

○ **Délibération n° 2025-09 : Intervention pour la destruction de nid d'insectes avec la société Stop Nuisibles**

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention de la société « Stop Nuisibles » avec les tarifs suivants :

- Situé en terre et / ou jusqu' à de 5 mètres de haut 70 € (sans déduction)
- Situé entre 5 mètres et 10 mètres de haut 90 € (sans déduction)
- Situé entre 10 mètres et 15 mètres de haut 110 € (sans déduction)
- Situé entre 15 mètres et 20 mètres de haut 160€ (sans déduction)
- Situé au-delà de 20 mètres de haut sur devis

**Prise en charge par le département à hauteur de 30 % pour les nids de frelons asiatiques.**

Destruction d'hyménoptères (guêpes, frelons, bourdons)  
Récupération d'essaims d'abeilles (à titre gratuit)

La société s'engage à intervenir sur la commune dans les plus brefs délais, pour la destruction

- d'autoriser le Maire à signer une convention avec le prestataire.

Le Conseil municipal maintien une prise en charge de 50 % pour les administrés lors de l'intervention de l'entreprise contactée par la Mairie. Le protocole sera le suivant : les administrés devront contacter la mairie, qui elle à son tour prévient l'entreprise. Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité des

membres présents et représentés, la nouvelle convention.

○ **Délibération n° 2025-10 : Participation financière pour une classe transplantée autour au Mont Saint-Michel du RPI de Gueutteville-les-Grès - Pour les élèves habitants Manneville-ès-Plains**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu un courrier du RPI de Gueutteville les Grès dans le but de solliciter une aide financière pour l'organisation d'une classe transplantée au Mont-Saint-Michel, courant avril pour les élèves du CP au CM2.

La commune de Manneville-ès-Plains compte 19 élèves dans le RPI, pour les élèves du CP au CM2, la subvention est de 69.455 €/élève, soit 1319.65 € pour ce voyage.

Mme LEMONNIER Bénédicte et M. HAUWEL Johan se retirent de la salle pour ne pas prendre part au vote, étant concernés par cette délibération.

Après délibération du conseil municipal, la participation financière pour les séjours des enfants de la commune de Manneville-ès-Plains a été accordée à l'unanimité des membres présents et représentés.

○ **Projet de délibération n° 2025 : Portant adhésion a la convention de participation sante souscrite par le centre de gestion 76 - Contrat-groupe « mutuelle santé »**

Après présentation du projet, les conseillers demandent à avoir plus de précisions sur la possibilité de moduler les participations et ajourne le projet de délibération.

➤ **TRAVAUX et DEVIS :**

- **Point travaux « équipe du mardi »** : préparation et plantation des haies du cimetière et de l'espace de mémoire, pose de la cuve de récupération des eaux pluviales...
- **Travaux pignon de la mairie** : en attente d'intervention de la Grainvillaise.
- **Réfection RD4** : Réunion prévue avec la DDR à la suite du courrier envoyé au Dpt. Un nouveau courrier sera adressé au Dpt pour la sécurisation du carrefour de la RD925 et RD68 (rue du paradis) suite à plusieurs accidents mortels : proposition de ligne continue.
- **Défense incendie** :
  - Réserve incendie « clos st Vincent » : canne d'aspiration modifiée, courrier et photo à faire pour SDIS
  - Réserve incendie Rue du Bois : validation du SDIS en attente. Création d'un massif béton autour des tuyaux.
  - Contrôle par SEPROMA des PEI rue de l'Orme et rue du Moulin suite à mise en indisponibilité du SDIS => les nouveaux contrôles sont positifs. Un courrier sera adressé au SDIS.
- **Peinture bâtiment communal** : terminée. Remplacement de bâtis des fenêtres par Ent Lateutre pour 2.255,72€
- **Leds salle des fêtes** : pose imminente
- **Vitreaux de l'église** : un devis est en cours. Une subvention a été demandée à la Fondation du Patrimoine qui pourrait nous aider en passant par un groupe de mécènes mais pour cela il serait souhaitable de créer localement une association de défense du patrimoine ?

**Espace de mémoire** : pose des silhouettes et panneaux en mai.

➤ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- La commune a reçu ce matin une demande d'aide financière de Mme NOVIER Marilyne pour les frais d'obsèques de son conjoint.
- Réponse du Député sur courrier pour TH des résidences secondaires
- Un contrôle cyber sécurité pour la mairie a été demandé à la Gendarmerie.

Le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h40.

**Délibérations votées lors de cette réunion :**

- Délibération n° 2025-06 : Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange
- Délibération n° 2025-07 : Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025
- Délibération n° 2025-08 : Vote du Budget Primitif 2025
- Délibération n° 2025-09 : Intervention pour la destruction de nid d'insectes avec la société Stop Nuisibles
- Délibération n° 2025-10 : Participation financière pour une classe transplantée autour au Mont Saint-Michel du RPI de Gueutteville-les-Grès - Pour les élèves habitants Manneville-ès-Plains.

M BLOSSEVILLE Samuel	Mme DAVID Bernadette	M FOUCHÉ Gérard
M HAUWEL Johan	M LEFRANÇOIS Vincent	M LEJEUNE Frédéric
M LEJEUNE Guillaume	Mme LEMONNIER Bénédicte	M MOREIRA DAS NEVES Guy
M PAUMELLE Jean-Baptiste	M SCORNET Serge	